

les activités en matière d'habitation, de construction et de planification,

1. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, à sa deuxième session, un exposé complet et méthodique des programmes existants d'habitation, de construction et de planification, avec l'indication des organismes qui y participent financièrement et des sommes dépensées par ces organismes;

2. *Prie* le Secrétaire général de consulter les membres du Comité administratif de coordination au sujet des arrangements administratifs à prévoir pour élargir et intensifier le programme d'action concertée entrepris dans ce domaine, et sur la manière d'utiliser au mieux les ressources qui sont ou seront affectées à cette action internationale;

3. *Suggère* au Secrétaire général d'envisager d'obtenir à titre gracieux l'avis pertinent d'experts indépendants sur les questions de gestion, d'organisation et de méthodes, afin d'assurer la bonne organisation et la bonne administration des programmes opérationnels internationaux sans cesse plus importants qui sont entrepris en matière d'habitation, de construction et de planification physique;

4. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Comité, à sa deuxième session, un rapport sur les résultats des consultations qu'il aura eues en application de la présente résolution.

1301^e séance plénière,
1^{er} août 1963.

972 (XXXVI). Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport intitulé « Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle »⁶¹ présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour donner suite à la résolution 1677 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1961;

2. *Transmet* ledit rapport à l'Assemblée générale ainsi que les comptes rendus⁶² des débats du Conseil à ce sujet.

1300^e séance plénière,
31 juillet 1963.

965 (XXXVI). Rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

A

RAPPORT ANNUEL DU HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le rapport du Comité

⁶¹ E/3771.

⁶² E/SR.1298 et 1300.

exécutif du programme du Haut Commissaire (neuvième session), qui figure en appendice⁶³,

Prend acte du rapport établi par le Haut Commissaire pour être transmis à l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session.

1296^e séance plénière,
25 juillet 1963.

B

EXAMEN DE LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Le Conseil économique et social,

Notant que l'Assemblée générale, à sa dix-septième session, a décidé de proroger le mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 1964⁶⁴,

Notant également que l'examen de la composition du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a été différé en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur l'avenir du Haut Commissariat, jusqu'au 31 décembre 1963 au plus tard,

Tenant compte de l'intérêt accru que les Etats Membres portent aux travaux du Haut Commissariat et de l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Prie* l'Assemblée générale de modifier la résolution 1166 (XII) du 26 novembre 1957, de manière à porter à trente le nombre des membres du Comité exécutif;

2. *Décide*:

a) De confirmer les membres actuels du Comité pour la durée du mandat du Haut Commissariat, et

b) D'élire, à la reprise de sa trente-sixième session, les cinq nouveaux membres du Comité, au cas où l'Assemblée générale approuverait la recommandation du Conseil visant à augmenter le nombre des membres du Comité.

1296^e séance plénière,
25 juillet 1963.

962 (XXXVI). Contrôle international des stupéfiants

A

RAPPORT DE LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du rapport de la Commission des stupéfiants (dix-huitième session)⁶⁵ et du rapport

⁶³ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément n° 11 (A/5511), et appendice.

⁶⁴ Résolution 1783 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1962.

⁶⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément n° 9 (E/3775).